



**PRÉFET  
DU CANTAL**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Départementale des  
Territoires**

Aurillac, le 5 janvier 2023

**Dossier n° : AE 22.0521**

**Demandeur : GAEC de la CHEVREBLANCHE**

**Date d'enregistrement de la demande : 05/12/2022**

**Date limite de candidature : 04/03/2023**

- Si à l'issue du délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement de la présente demande et en l'absence de demande concurrente, aucune décision expresse n'a été publiée, l'autorisation est implicitement accordée au demandeur sus-mentionné, en application du code rural. L'affichage de ce bulletin vaudra donc publicité à partir du 04/04/2023.
- Liste des terrains agricoles faisant l'objet d'une demande d'autorisation d'exploiter

Commune de localisation	Surface demandée (ha)	Propriétaire des biens	Parcelles cadastrales
MONTSALVY	26,69	MAZARD Roger	Section C 418,420,421,422,423,424,425, 427,555,562,563,567,570,571, 572,576,579,588,601,731,737, 739,740,741,744,746,1207,1211, 1267,
MONTSALVY	6,38	Indivision BASTIDE	Section C 607,608,609,617,618,619,620, 1183,
MONTSALVY	1,41	MONTOURG Gilbert	Section C 605,745,

**Les personnes intéressées par les biens cités ci-dessus peuvent s'adresser à la DDT du CANTAL et déposer un dossier de demande d'autorisation d'exploiter avant la date limite de candidature mentionnée.**

**Toutes ces informations sont également disponibles sur le site internet des services de l'État : <http://www.cantal.gouv.fr/> dans les rubriques Politiques publiques/Agriculture/Politique foncière**